



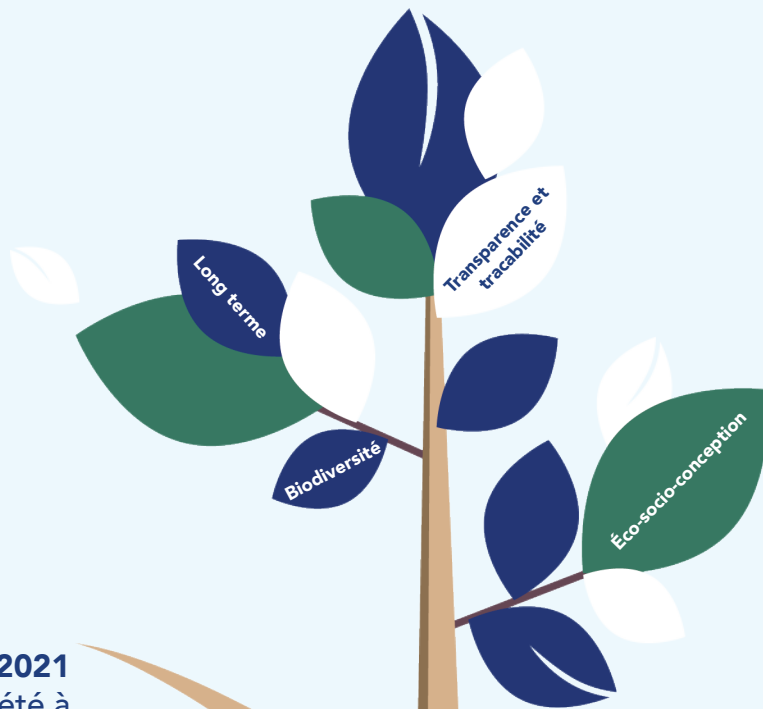
Une société à mission au service de la biodiversité

Rapport de mission 2021-2022

Création : août 2022

Mise à jour : juin 2023

LES ÉTAPES CLÉS



T1 2021

Naissance de la société à mission «Créateur de forêt»
Premier terrain trouvé en terre Niortaise (79)

T3 2021

Crowdfunding réussi
583 particuliers
Premières entreprises

T1 2022

Lancement premiers projets institutionnels
Emery Jacquillat, mentor de Baptiste Trény
Elise Girard, référente de mission
2^{ème} recrue
63 entreprises

T3 2022

Plus de 100 entreprises clientes
3^{ème} recrue

T2 2021

Conception du premier prototype
Obtention du label Entreprise Engagée pour la Nature, adhésion à la Communauté des Entreprises à Mission

T4 2021

Plantation du projet de Plaine d'Argenson (2ha)
1^{ère} recrue

T2 2022

Fin du premier exercice comptable
Rédaction du 1^{er} rapport de mission et mise en place des indicateurs de performance

T4 2022

Prospection d'un OTI
4 chantiers de plantations à venir



AVANT-PROPOS

Alors que notre système s'apparente aujourd'hui à une forme accrue de l'**anthropocène**, opposant l'humilité à des formes ambitieuses de contrôle de la nature, les phénomènes globaux aux phénomènes locaux et le temps long de la planète au temps court de la vie humaine, les activités anthropiques et les conséquences qui en découlent viennent **bousculer l'équilibre des écosystèmes** planétaires. Le constat est sans appel : la terre devient béton, les sols s'appauvrissent, les cultures et forêts sont homogénéisées, industrialisées et surexploitées, la biodiversité est victime d'une sixième extinction de masse.

L'érosion de la biodiversité est bel et bien une réalité. À l'échelle de l'hexagone, les faits ne trompent pas* :

Un monde silencieux

En 30 ans, nous avons perdu **75%** des insectes volants

En 30 ans ce sont **30%** des oiseaux de la campagne française qui ont disparu ainsi que **30%** des chauves-souris en 10 ans (qui représentent 1/5 des mammifères terrestres au monde)

Une forêt française en danger

94% de la forêt française contient moins de 6 essences d'arbres

18% seulement des habitats forestiers sont dans un état favorable pour la biodiversité

Une artificialisation contre nature

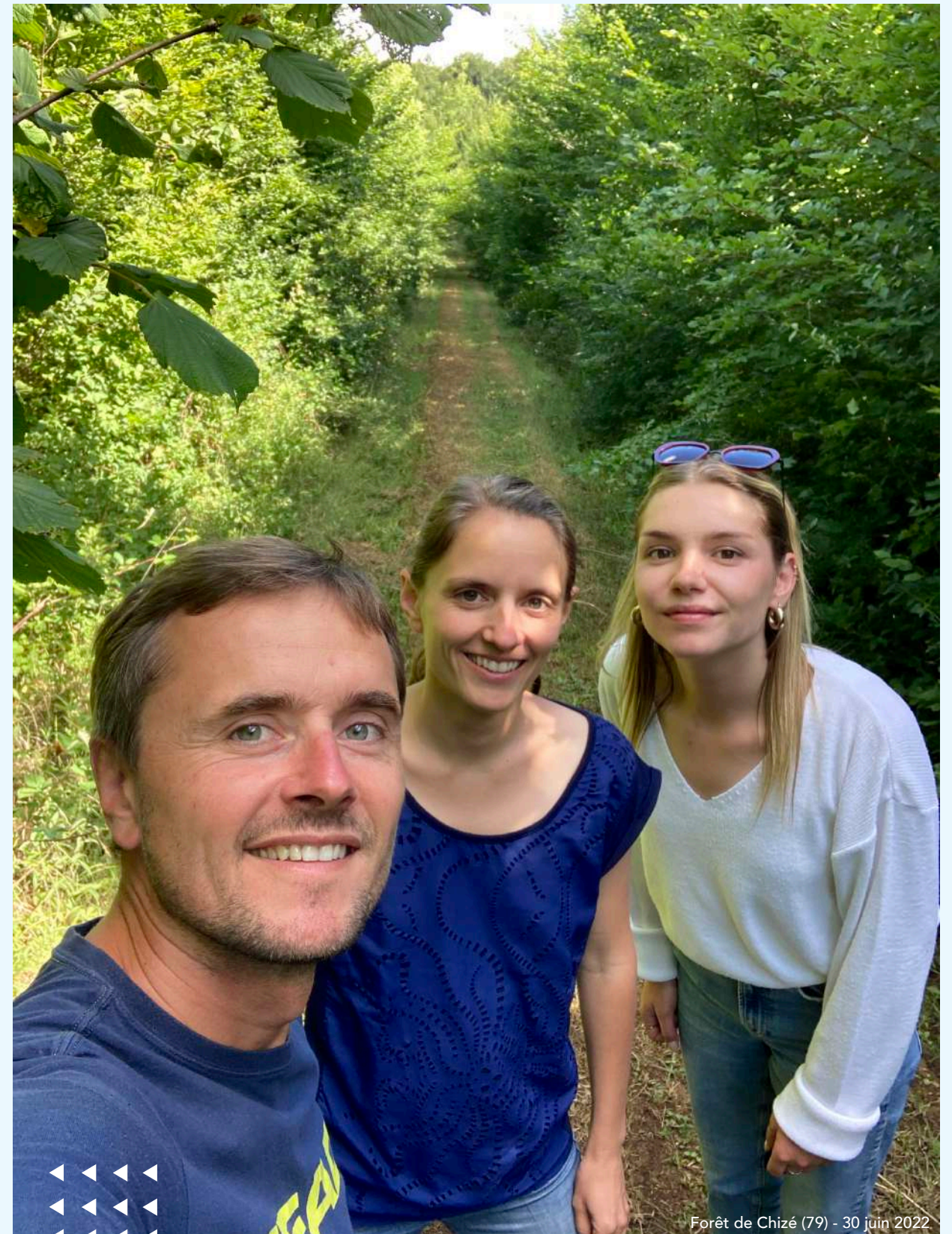
65 000 hectares ont disparus entre 1982 et 2018, l'équivalent d'un département français tous les 10 ans

En 2020, la masse artificielle a **dépassé** la biomasse vivante

Le contexte global étant posé, les raisons de l'existence de l'entreprise Créateur de forêt deviennent transparentes et son enjeu central : **Comment répondre à la problématique de l'érosion de la biodiversité à l'échelle de la France ? De quelles manières corriger cette myopie, cette indifférence générale ? Et par quels moyens responsabiliser les acteurs du territoire face à cet enjeu de taille ?** C'est en choisissant la qualité de société à mission que l'intention du fondateur, Baptiste Trény, s'est transformée en action concrète. En février 2021, l'idée d'une entreprise à mission au service de la biodiversité est apparue comme une évidence pour le porteur de projet.

La première année d'exercice de l'entreprise à mission étant achevée, Baptiste, Elise et Manon ont le plaisir de vous partager le premier rapport de mission et sont surtout heureux de vous embarquer, à leurs côtés, dans l'aventure Créateur de forêt.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Forêt de Chizé (79) - 30 juin 2022

*L'intégralité des références se trouvent en page 16 de ce rapport



SOMMAIRE

SUR LES TRACES DE CRÉATEUR DE FORÊT	1
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE LA LOI PACTE	3
LE CHOIX DE L'ENTREPRISE AU SERVICE D'UNE MISSION	4
NOTRE RÉFÉRENTE DE MISSION	6
DE L'INTENTION À L'ACTION PREMIER BILAN	7
PERSPECTIVES LES PISTES DE DEMAIN	13
CONCLUSION DE NOTRE RÉFÉRENTE DE MISSION	14



SUR LES TRACES DE CRÉATEUR DE FORÊT

Issu d'un parcours conventionnel et déterminé à redonner un sens à sa vie professionnelle, Baptiste Trény construit en février 2021 un projet qui deviendra, un an plus tard, un projet entrepreneurial à l'ambition grandissante. En partant de son métier historique d'agent immobilier, le fondateur innove en propose de devenir **promoteur de biodiversité** : promouvoir ce qui se voit (la forêt) pour préserver ce qui ne se voit pas (la biodiversité).

Créateur de forêt est une entreprise qui conçoit des îlots de biodiversité en France. Les projets portés par la société à mission sont réalisés grâce à la mobilisation d'un **écosystème de compétences territoriales** (écologues, scientifiques, pépiniéristes, écoles, lycées, agriculteurs, chantiers d'insertion, etc...) et sont **financés grâce à des entreprises engagées et des particuliers sensibilisés**. Pour l'équipe, la protection de la biodiversité n'est pas un contrat à durée déterminée et se doit d'être pérennisée sur le **long terme** : les parcelles objets des projets de biodiversité sont soumis à l'**ORE** (Obligations Réelles Environnementales), acte notarial qui permet de protéger durablement les espaces pour une durée de **99 ans**. Nous avons à cœur de concevoir des projets de biodiversité **éco-socio-conçus** : une entreprise au service de la nature qui porte des projets réalisés en réduisant au maximum son impact sur l'environnement (éco), en réunissant un ensemble d'acteurs territoriaux (socio) et dans l'objectif de concevoir un avenir meilleur pour tous et par tous. En plus de chercher à réduire son impact sur la société, l'entreprise souhaite travailler sur les **externalités positives de son activité**.

La solution Créateur de forêt est une solution parmi d'autres. L'ambition de l'entreprise n'est pas de s'imposer dans le cercle déjà bien fleuri des structures concourantes à la protection de l'environnement, mais plutôt de **venir soutenir et compléter les initiatives déjà présentes sur les territoires**. Il ne s'agit pas de faire concurrence ou d'écarter les acteurs environnementaux mais d'œuvrer conjointement pour permettre à la nature et à sa biodiversité de prendre un second souffle.



Créateur de forêt est une **Entreprise Engagée pour la Nature** (initiative du Ministère de la Transition écologique portée par l'Office Française de la Biodiversité), **Membre de la Communauté des entreprises à mission** et **Membre de la Communauté du Coq Vert** (lancée par BPI France en partenariat avec l'ADEME et le Ministère de la transition écologique).



Voici le montage d'un projet type porté par Créateur de forêt :



Recherche d'un terrain communal
Signature de l'ORE

1



Conception, architecture du projet
et préparation du terrain

2



Achat des plants végétaux et des
fournitures

3



Communication et recherche de
financement auprès d'entreprises
et de particuliers

4



Évènement
plantation

5



Entretien et suivis les 5 premières
années suivant la plantation

6

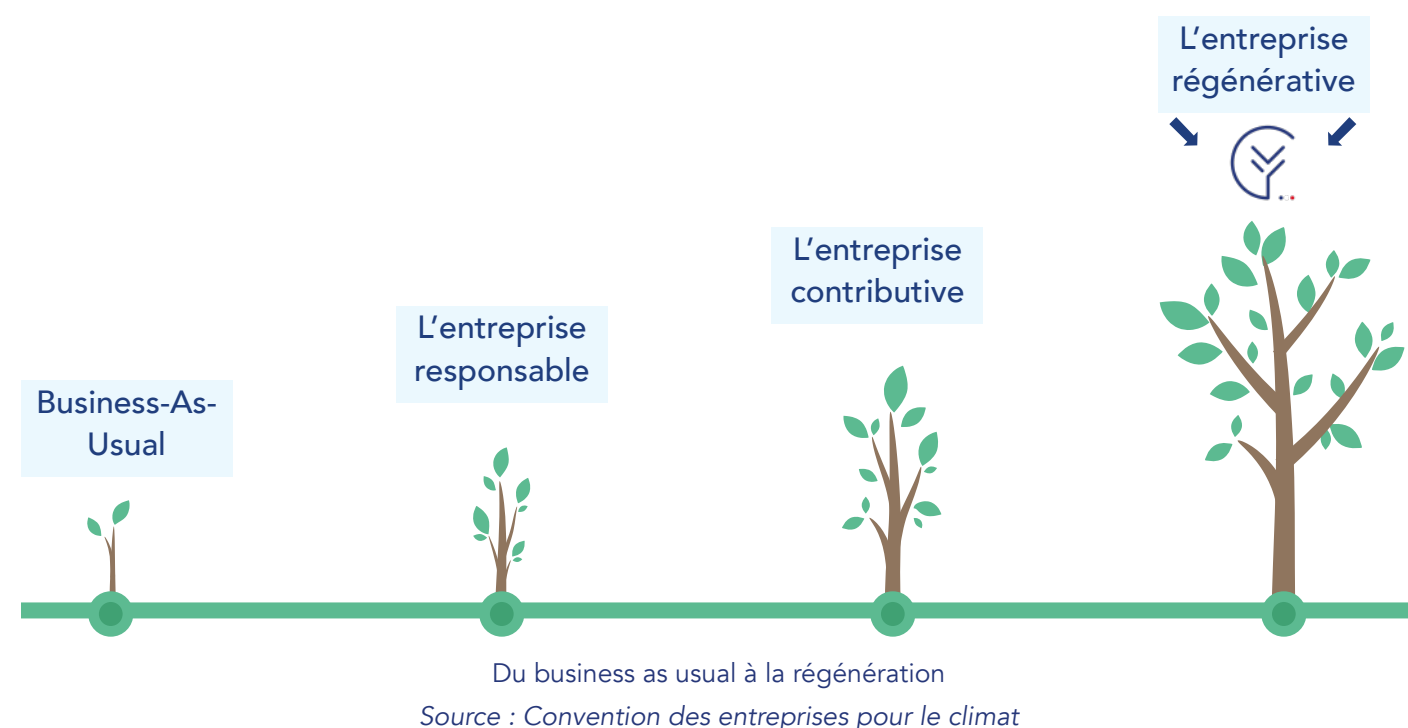
À ce jour, la stratégie de l'entreprise est directement liée à ses **parties prenantes** et se construit autour de ses dernières :



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE LA LOI PACTE

Le contexte législatif dans lequel s'intègrent les sociétés à mission est plutôt récent. Promulguée en mai 2019, la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) introduit la qualité de société à mission dans le texte de loi. Il est désormais possible pour les entreprises françaises d'avoir pour finalité, en plus de leur but lucratif à atteindre, des **objectifs statutaires d'ordre social et/ou environnemental**.

Cette loi se place comme révolutionnaire dans la définition de l'entreprise française, lui permettant d'être innovante, de ne plus se limiter à la création de richesse, de bénéfices et ainsi imaginer, **inventer une nouvelle économie**. Ces sociétés à mission peuvent également être présentées telles des **entreprises régénératives**, participant activement à la **transition** des territoires (et ce, à tous les niveaux et pour tous les domaines de la transition) et renonçant à la croissance économique, au système capitaliste et libéral.



En l'espace de 2 ans, ce sont **679 structures** qui ont pris le chemin de la société à mission et qui, de par leur engagement, renforcent la pertinence et la légitimité de ce modèle d'entreprise. Ces changements de fond suscitent un certain optimisme et prouvent que les entreprises sont prêtes à faire le **chemin vertueux de la transformation**. Aujourd'hui, le territoire français se compose d'entreprises à mission. L'enjeu de demain sera de transformer, non plus les acteurs du territoire, mais le territoire lui-même et ainsi tendre vers un **territoire à mission**.

LE CHOIX DE L'ENTREPRISE AU SERVICE D'UNE MISSION

Convaincu que le statut d'entreprise à mission est capable d'accompagner les territoires vers une transition économique, sociale et environnementale, le choix de ce statut juridique à la naissance de Créateur de forêt est apparu comme le plus cohérent. Pour le fondateur, la qualité d'entreprise à mission vient **renforcer l'action des acteurs économiques** face aux problématiques sociales et environnementales, vient **responsabiliser** et **engager** les entreprises dans l'évolution de leur gouvernance ainsi que dans leur modèle économique et stratégique. **Être société à mission, c'est créer de la richesse pour la cause défendue**. C'est aussi prouver que l'entreprise est en mesure d'avoir un **impact positif** autant sur la société que sur son territoire d'action. C'est apporter une plus-value non-négligeable en matière de développement économique, territorial et social.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

permettant de cadrer notre mission, d'orienter notre action et d'agir dans le respect de nos objectifs.

« tous les **BONS** moyens sont bons pour promouvoir la biodiversité et la préserver sur le long terme »

BONS moyens
excluent les méthodes contreproductives et/ou abusives

PROMOTION
comme outil de sensibilisation, de prise de conscience et d'engagement

PROTECTION
via des actions concrètes et vérifiables





Pour répondre à sa raison d’être, Créateur de forêt s’engage à respecter les cinq engagements suivants :

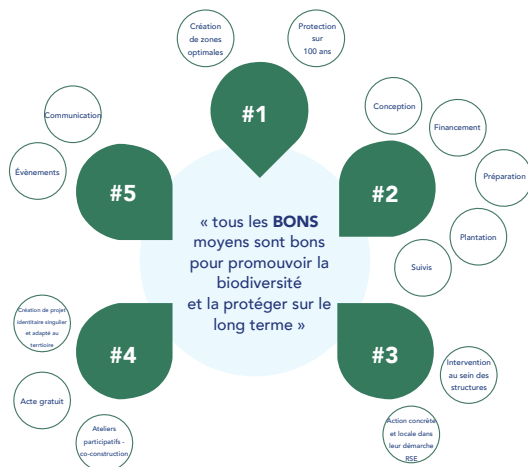
#1 Créer des zones optimales au développement de la biodiversité et ce de manière pérenne
Pour favoriser le retour de la biodiversité, Créateur de forêt s’associe aux communes et collectivités qui souhaitent engager un projet sur leur foncier. Pour répondre à la notion de long terme, nous mobilisons l’Obligation Réelle Environnementale, acte notarié permettant de protéger la/les parcelle.s pendant 99 ans uniquement à des fins de préservation

#2 Impliquer un maximum d’acteurs (entreprises, collectivités, associations, particuliers) dans le but d’assurer l’efficacité des actions menées par la Société et de fédérer le plus grand nombre d’acteurs autour de l’objectif de préservation de la biodiversité
Au travers de cet engagement, notre objectif est de créer une synergie territoriale et de mettre en réseau le tissu d’acteurs du territoire concerné. Prouver que la force du collectif permet de réaliser des actions favorables pour le(s) vivant(s) (Homme et Nature)

#3 Donner des clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en les repensant, afin d’en atténuer les conséquences sur le long terme, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur l’environnement et la biodiversité
Donner les clés aux entreprises c’est avant tout leur expliquer ce pourquoi Créateur de forêt s’engage en tant qu’entreprise à mission et entreprise engagée pour la nature : partir des racines du porteur de projet mais aussi et surtout des causes et conséquences pour lesquelles a été imaginé le concept de l’entreprise. C’est aussi mobiliser des outils pour sensibiliser, faire prendre conscience et engager les entrepreneurs et entrepreneuses dans une activité plus responsable et respectueuse du vivant

#4 Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et protection de l’environnement
Il s’agit ici d’engager et d’accompagner les territoires dans la valorisation et la gestion de leur patrimoine naturel. Cela se traduit concrètement par la signature de l’ORE avec la commune propriétaire et par le montage et la réalisation des chantiers de plantation

#5 Contribuer à l’acculturation d’un plus grand nombre (quel que soit les âges ou parcours de chacun) sur les questions environnementales et de biodiversité
L’acculturation au plus grand nombre présente une des grandes finalités de l’entreprise Créateur de forêt. Sans la comprendre, l’aimer et la pratiquer, aucun de nous ne serait capable de la protéger. C’est à travers les réseaux sociaux, l’évènementiel, la diffusion de lettres informatives, l’animation, les ateliers, les événements de plantation et les interventions auprès de nos plus jeunes que l’équipe Créateur de forêt répond à ce dernier objectif



NOTRE RÉFÉRENTE DE MISSION

Plus que dans une entreprise dite « conventionnelle », la question de la **gouvernance** au sein d’une entreprise à mission est essentielle. Elle est d’autant plus importante lorsque cette dernière possède une mission à respecter et des objectifs à atteindre.

Ici, la définition de la gouvernance en qualité de société à mission concerne la constitution d’un groupe d’experts en charge du **suivi de l’exécution de la mission** ainsi que de sa **déclinaison opérationnelle**. Au regard du caractère émergent de l’entreprise, l’équipe de Créateur de forêt a choisi de débiter, non pas avec un comité de mission, mais avec un **réfèrent de mission**.

Elise GIRARD



Ingénieure de formation, Elise a rejoint Baptiste au sein de Créateur de forêt en octobre 2021. Avec une grande capacité dans le montage et la gestion de projet couplé à une connaissance importante dans le domaine de l’économie circulaire, elle est en charge de concevoir et coordonner les projets de biodiversité. Mais c’est avant tout sa passion, sa sensibilité et son engagement remarquable pour la préservation de la biodiversité qu’Elise est devenue un élément indispensable au sein de l’entreprise.

En tant que référente de mission et salariée de l’entreprise, Elise a pour rôle d’assurer le suivi de la mission, des objectifs mais aussi de rendre compte du développement de l’entreprise et ainsi proposer des pistes d’évolution.

Dans les années à venir, l’équipe Créateur de forêt souhaiterait composer un **comité de mission** solide, de sens, permettant de faire évoluer la structure, de renforcer davantage le suivi de la mission mais aussi de s’entourer de profils compétents, réalistes, bienveillants et forces de proposition.

DE L'INTENTION À L'ACTION

PREMIER BILAN

Pour Créateur de forêt, l'année 2021 (premier exercice comptable achevé en juin 2022) était une année décisive. Il s'agissait de passer du statut de projet, de concept au statut de SAS (Société par Action Simplifiées). L'objectif était donc de prouver que le modèle et la stratégie adoptées par l'équipe de Créateur de forêt avait la possibilité de se développer et de se consolider dans les années à venir.

Le bilan ci-dessous est organisé en fonction des cinq objectifs statutaires de l'entreprise et sont déclinés de manière détaillée pour plus de compréhension et de transparence. Enfin, il est à noter que les années 2021 et 2022 correspondent aux années civiles et non aux années glissantes d'une entreprise.

#1 Créer des zones optimales au développement de la biodiversité et ce de manière pérenne

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2021	RÉSULTATS 2022*
Ralentir/atténuer l'artificialisation des sols	Accumuler une surface de plus en plus importante pour la préservation de la biodiversité	Nombre de m² protégé	19 790	75 520**
	Favoriser le retour de la biodiversité via la plantation d'arbres et arbustes	Nombre de m² planté	17 000	NA
Préserver les îlots de biodiversité sur le long terme (99 ans)	Mobilisation d'un outil juridique impliquant à minima deux acteurs ayant pour activité de concourir à la protection de la nature	Nombre d'Obligations Réelles Environnementales signées	NA	1

* Ici, les données ne se cumulent pas. Le résultat 2022 correspond au nombre de m² protégé pour 99 ans par Créateur de forêt soit 19 790 m².

**Ce résultat n'inclue pas les 19 790 m² protégés sur l'année 2021. Il correspond au nombre de m² en vue d'être protégé (ORE pas encore signée mais validation des communes via une délibération du Conseil Municipal. À noter que 10 000 m² ont déjà été protégés en date de février 2022).

#2 Impliquer un maximum d'acteurs (entreprises, collectivités, associations, particuliers) dans le but d'assurer l'efficacité des actions menées par la Société et de fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour de l'objectif de préservation de la biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2021	RÉSULTATS 2022**
Rassembler et fédérer tous types d'acteurs pour construire des projets éco-socio-conçu (collectif, participatif et responsable)	Monter un réseau local de compétences et de soutiens en les impliquant à chaque étape du projet (conception, financement, préparation, fourniture de matériel, plantation, entretien, suivis)	Nombre de parties prenantes impliquées (tout projet confondu)*	21	29

* Détail des parties prenantes sur demande

** Ici, les données ne se cumulent pas. Le résultat 2022 correspond aux nouvelles parties prenantes qui ont rejoint l'écosystème de compétences de Créateur de forêt. Ce résultat n'inclue pas les 21 parties prenantes de l'année 2021. À ce jour, Créateur de forêt a conçu ses projets de biodiversité en s'entourant d'une cinquantaine de partenaires.



#3 Donner des clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en les repensant, afin d'en atténuer les conséquences sur le long terme, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2021	RÉSULTATS 2022*
Sensibiliser salariés et dirigeants à la problématique de l'érosion de la biodiversité	Intervention de Créateur de forêt au sein des entreprises partenaires ou réseau d'entreprise	Nombre de présentation	22	37
	Animation Fresque de la biodiversité (entreprise)	Nombre de participants	12	À venir
Impliquer financièrement les entreprises dans le cadre de leur stratégie RSE, de leurs objectifs de mission ou de leur engagement entrepreneurial et ce de manière pérenne	Prospection commerciale	Nombre de contrat signé	56	23
	PROCHAINEMENT Mise en place d'un système de récurrence pour engager les entreprises sur le long terme	Durée moyenne de l'engagement des entreprises	NA	-

* Ici, les données ne se cumulent pas. Par exemple le résultat 2022 de la prospection commerciale n'inclue pas les 56 contrats signés sur l'année 2021. En juin 2022, Créateur de forêt est accompagnées par 79 entreprises.

#4 Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et protection de l'environnement

	OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2021	RÉSULTATS 2022*
	Engager	Participation aux conseils municipaux, rencontres avec collectivités et élus	Nombre de collectivités rencontrées	6	6
			Nombre d'élus touchés	62	49
PROCHAINEMENT	Accompagner	«Ateliers prospectifs»	Nombre d'ateliers réalisés	NA	-
		Soumettre un cahier des charges aux communes 6 ans après la plantation du projet de biodiversité (plan de gestion)	Nombre de plan de gestion réalisé	NA	-

* Ici, les données ne se cumulent pas. Par exemple le résultat 2022 relatif à la participation aux conseils municipaux et à la rencontre avec les élus n'inclue pas le résultat 2021. D'ici la fin de l'année 2022, Créateur de forêt aura rencontré une centaine d'élus et une dizaine de collectivités. Il est à noter que ce chiffre n'est qu'indicatif et risque d'évoluer d'ici la fin de l'année.

Données supplémentaires non auditées par l'Organisme Tiers Indépendant

#5 Contribuer à l'acculturation d'un plus grand nombre (quel que soit les âges ou parcours de chacun) sur les questions environnementales et de biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2021	RÉSULTATS 2022	
Communiquer	Diffusion d'une newsletter par projet et par saison pour assurer le suivi de l'îlot de biodiversité	Taux d'ouverture de la newsletter	NA	Plaine d'Argenson	
				Avril	Sept.
				43,60%	À venir
	Conférence biodiversité	Nombre de personnes présentes	NA	110	
	Réseaux sociaux	Nombre de post (Facebook, Instagram, Linkedin)	106	135	
	Présence de l'entreprise à des évènements en lien avec son activité	Nombre de participations	NA	1	

*Détail des calculs sur demande

OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES	PREUVES	RÉSULTATS 2021	RÉSULTATS 2022*
Sensibiliser	Fresque de la biodiversité (grand public)	Nombre de participants	NA	51
	Ouverture des projets de biodiversité aux écoles de proximité afin qu'elles fassent «classe dehors»	Nombre de sollicitation	1	1
Impliquer	Évènement plantation	Nombre de participants	200	À venir
Montrer l'exemple	Prôner le modèle d'entreprise à mission auprès des établissements de l'enseignement supérieur	Nombre d'étudiants touchés	89	96

* Ici, les données ne se cumulent pas. Par exemple le résultat 2022 relatif à l'objectif «montrer l'exemple» n'inclue pas le résultat 2021. En juin 2022, Créateur de forêt a rencontré environ 180 étudiants.

Indicateur et données supplémentaires non audités par l'Organisme Tiers Indépendant

PERSPECTIVES LES PISTES DE DEMAIN

Comme exposé tout au long de ce premier rapport de mission, l'entreprise Créateur de forêt souhaite impulser une démarche éco-socio-conçue dans le but de protéger la biodiversité sur le long terme. Malgré le fait que la création d'îlots de biodiversité soit une première étape dans le combat environnemental d'aujourd'hui (huit projets sont prévus d'ici 2024), d'autres sont tout aussi importantes et permettront de répondre aux missions que s'est fixée l'entreprise. Afin de renforcer son action dans les prochaines années et d'intensifier son impact, plusieurs **pistes d'évolution** ont été définies :

- 1) **Renforcer la sensibilisation des collaborateurs** et développer des projets en lien avec la biodiversité des sièges sociaux. Précisément, il s'agirait d'accompagner les entreprises dans le montage d'un projet de biodiversité porté en interne et ainsi apporter la méthodologie et les clés nécessaires à sa conception ;
- 2) **Mettre en place au sein de l'entreprise une économie de la fonctionnalité**. Ce type de modèle économique s'oppose aux modèles classiques et propose une stratégie économique tournée non pas vers la vente d'un bien mais vers la **vente de l'usage d'un bien**. Dans le cas de Créateur de forêt, l'idée serait d'aller encore plus loin dans ce que l'entreprise propose : il ne s'agirait plus seulement de vendre des m² de biodiversité mais bien de vendre ce qu'induit la protection de cet espace (santé humaine et santé des écosystèmes, développement local, attractivité territoriale, qualité de l'air et de l'eau, atténuation du réchauffement climatique, ralentissement de l'artificialisation des sols...). L'objectif de cette seconde piste d'amélioration est avant tout de ne pas devenir un prétexte de non-changement pour les entreprises partenaires.

Créateur de forêt vise et visera avant tout à **améliorer son action** et à rester en **mouvement** tout au long de son développement. **La progression ne sera pas une option** et se présentera comme une réelle force dans les années à venir.

CONCLUSION DE NOTRE RÉFÉRENTE DE MISSION

Créer une entreprise est un challenge en soi, choisir d'adopter la qualité de société à mission peut être vu comme une contrainte supplémentaire. Pour Créateur de forêt, définir une raison d'être, des objectifs et décider de piloter sa stratégie au travers du prisme de sa mission est une **réelle opportunité**.

En effet, notre raison d'être nous permet de **fixer un cap**, chaque personne qui a intégré l'entreprise adhère complètement à la mission de Créateur de forêt : tous les BONS moyens sont bons pour promouvoir la biodiversité et la préserver sur le long terme.

Lors de ce premier exercice, les objectifs ont été déclinés en actions, les indicateurs définis et les preuves recueillies et synthétisées dans ce rapport. Nous pouvons constater que l'entreprise est passée rapidement à l'action, certains objectifs étant déjà bien mis en pratique, pour d'autres, une marge de progression est plus importante. C'est d'ailleurs tout l'intérêt du choix de la société à mission permettant de **déployer une démarche d'amélioration continue**.

Il me semble que Créateur de forêt est sur de bons rails pour mettre à profit sa mission comme outil de structuration de sa stratégie mais aussi pour continuer à affirmer ses convictions et **innover** dans le domaine de la protection de la nature.

Les prochaines étapes se tourneront vers la **recherche d'un organisme tiers indépendant** pour vérifier la bonne réalisation des objectifs et la **constitution d'un comité de mission** permettant de suivre l'exécution de la mission. Ce collectif permettra de challenger l'entreprise face à ces actions concrètes et définir de nouveaux objectifs.

RÉFÉRENCES

Un monde silencieux

Hallmann CA., Sorg M., Jongejans E., Siepel H., Hofland N., Schwan H., et al. 2017. *More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas.*
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0185809>

Bretagnolles V. 2022. *L'enjeu numéro un c'est la biodiversité, et non le changement climatique.* Vivant le média. Article écrit par Hildegard Leloué.
<https://vivant-le-media.fr/biodiversite-et-changement-climatique/>

Foucart S. 2019. *Et le monde devint silencieux.* Editions Seuil. p. 43

<https://www.oneheart.fr/index.php/actualites/en-30-ans-30-des-oiseaux-ont-disparu-des-villes-et-des-campagnes-francaises>

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/10/21/en-dix-ans-30-des-chauves-souris-francaises-ont-disparu_6016359_1650684.html

Une forêt française en danger

<https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+/20::les-forets-de-nos-territoires.html>

Persuy A. 2008. *La forêt naturelle.* Éditions Belin. p.62

<https://naturefrance.fr/indicateurs/etat-de-conservation-des-habitats-forestiers>

Une artificialisation contre nature

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf

<https://www.nature.com/articles/s41586-020-3010-5>

<https://theconversation.com/sur-terre-la-masse-de-lartificiel-egale-desormais-la-masse-du-vivant-153352>

Boutinot N., Casanave D., Reeves H. *Hubert Reeves nous explique. Tome 2 - La forêt.* Éditions p. 37





SUIVI DES MISES À JOUR

Juin 2023

PAGE 5

Précisions sur les cinq objectifs de mission de Créateur de forêt : que se cache-t-il derrière ces points qui guident la stratégie de l'entreprise? Quels acteurs sont ciblés et quelles actions sont mises en place pour y répondre?

PAGE 7

#1 Créer des zones optimales au développement de la biodiversité et ce de manière pérenne

- Ajout de l'action « Favoriser le retour de la biodiversité via la plantation d'arbres et arbustes » et de sa preuve « Nombre de m² plantés ». Cet ajout est important dans la mesure où Créateur de forêt protège plus qu'elle ne plante. Il est important pour l'entreprise de montrer qu'il ne suffit pas toujours de planter pour préserver la parcelle concernée et que la réponse ne réside pas toujours dans l'action de plantation.

- Modification de la donnée « Nombre de m² protégés » pour l'année 2022. En effet, la surface totale protégée par la signature d'ORE et/ou en vue d'être protégée par la protection juridique avait été sous-estimée : 75 520 m² au lieu de 54 760 m².

PAGE 8

#2 Impliquer un maximum d'acteurs (entreprises, collectivités, associations, particuliers) dans le but d'assurer l'efficacité des actions menées par la Société et de fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour de l'objectif de préservation de la biodiversité

- Modification de la donnée « Nombre de parties prenantes impliquées (tout projet confondu) » pour les deux années. En effet, le nombre de structures mobilisées avait été sous-estimé : 21 au lieu de 20 pour 2021 et 29 au lieu de 22 pour 2022.

PAGE 9

#3 Donner des clés aux entreprises pour les aider à continuer leurs activités, tout en les repensant, afin d'en atténuer les conséquences sur le long terme, notamment en ce qui concerne leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité

- Modification de la donnée « Nombre de présentation » pour l'année 2021. En effet, le nombre d'interventions de Créateur de forêt dans les entreprises partenaires ou prospects a été sur-estimé : 22 au lieu de 26.

PAGE 10

#4 Aider les communes et collectivités à repenser la gestion de leur patrimoine en y incluant les notions de préservation de la biodiversité et protection de l'environnement

- Modification de la donnée « Nombre de collectivités rencontrées » pour l'année 2021. En effet, le nombre de collectivités rencontrées a été légèrement sur-estimé : 6 communes au lieu de 7.

- Suppression de la preuve « Nombre d'élus touchés ». En effet, Créateur de forêt n'a pas pu prouver cette donnée par manque d'anticipation sur l'audit et sur la demande de preuve par l'OTI.

PAGE 11 et 12

#5 Contribuer à l'acculturation d'un plus grand nombre (quel que soit les âges ou parcours de chacun) sur les questions environnementales et de biodiversité

- Modification de la donnée « Taux d'ouverture de la newsletter ». En effet, le pourcentage d'ouverture a évolué entre le moment de la rédaction du rapport de mission et l'audit par l'OTI : 43,60% au lieu de 42,96%.

- Modification de la preuve « Taux d'engagement sur 6 mois » en « Nombre de posts sur les réseaux sociaux ». Nous nous sommes rendu compte qu'il est trop fastidieux de calculer le taux d'engagement moyen de la communauté de Créateur de forêt. À présent, seul un comptage des posts sera effectué et permettra tout aussi bien de mettre en lumière l'acculturation de Créateur de forêt via les réseaux sociaux.

- Suppression de l'action « Ouverture des projets de biodiversité aux écoles de proximité afin qu'elles fassent « classe dehors » » et de sa preuve « Nombre de sollicitation ». L'intérêt des projets portés par Créateur de forêt et ses partenaires est d'offrir aux vivants un espace ouvert à tous, à n'importe quel moment. Le passage des écoliers ne peut être et ne souhaite pas être contrôlé : le but étant que la population locale s'approprie l'îlot de biodiversité.

- Suppression temporaire de l'action « Prôner le modèle d'entreprise à mission auprès des établissements de l'enseignement supérieur » et de sa preuve « Nombre d'étudiants touchés ». En effet, Créateur de forêt n'a pas pu prouver cette donnée par manque d'anticipation sur l'audit et sur la demande de preuve par l'OTI. Cette donnée représente un indicateur fort dans la démarche de sensibilisation et d'acculturation au plus grand nombre que se donne Créateur de forêt : l'équipe Créateur de forêt souhaite conserver cet indicateur pour les années suivantes et veillera à apporter les preuves des données avancées.

En confiance, partageons nos **valeurs**.
Ensemble, devenons **Créateur de forêt** ®



nous@createurdeforet.fr • 06 62 79 60 37 • www.createurdeforet.fr